



AEROPORTS DU MALI  
B.P : 230  
BAMAKO

Bamako, le 26 JUL 2019

LETTRE CIRCULAIRE N° 0522 /ADM/PDGI

A TOUTES LES STRUCTURES EVOLUANT DANS LA ZONE  
DE SURETE A ACCES REGLEMENTE DE L'AEROPORT INTERNATIONAL  
PRESIDENT MODIBO KEITA-SENOU

**Objet :** Suspension des macarons d'accès à la ZSAR  
des véhicules personnels

Mesdames / Messieurs,

Dans le cadre du renforcement continu des mesures de sûreté et de sécurité suite à l'éventualité d'une attaque terroriste dirigée contre l'Aéroport International Président Modibo KEITA-Sénou, la commission d'évaluation de la menace s'est réunie afin d'analyser l'information et de proposer des contre-mesures appropriées.

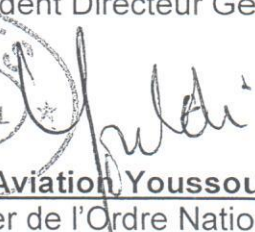
Des recommandations formulées, il ressort de limiter les accès aux zones de sûreté à accès réglementé (ZSAR).

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer de la suspension des macarons d'accès à la ZSAR pour les véhicules qui ne concourent pas à l'exploitation (véhicule personnel).

J'invite le Groupement des Transports Aériens (GTA) à l'application stricte de la présente circulaire.

**Ampliation :**  
- ANAC

P/ Info

Le Président Directeur Général  
  
LE PRESIDENT  
DIRECTEUR GENERAL  
Le Colonel d'Aviation Yousouf DIARRA  
Chevalier de l'Ordre National.